

FAQ sur les nuisances

Bruit



A Oullins, les travaux gênants et bruyants sont interdits pour les activités professionnelles :

- > avant 7h et après 20h les jours de semaine,
- > avant 8h et après 20h le samedi,
- > le dimanche et les jours fériés.

A Oullins, les travaux gênants et bruyants sont interdits pour les activités non professionnelles :

- > avant 8h30 et après 20h, ainsi qu'entre 12h et 14h, les jours ouvrables,
- > avant 8h et après 19h, ainsi que de 12h à 15h le samedi,
- > avant 10h et après 12h les dimanches et jours fériés.

> [Consulter l'arrêté municipal](#)

Ambrosie



En période de pollinisation, l'ambrosie peut provoquer des rhinites, conjonctivites, trachéites, asthme ou encore de l'eczéma. Empêchez-là de pousser en occupant l'espace à sa place (méthode préventive) :

- > éviter de tondre trop ras
- > éviter les désherbants qui mettraient le sol à nu et faciliteraient la pousse de l'ambrosie
- > semer du gazon de septembre à octobre
- > planter une végétation dense sur des paillages en toile, copeaux de bois ou en écorce (de mi-novembre à fin février)
- > l'année d'après, si le terrain le permet et que l'ambrosie ne repousse pas grâce aux plantations et aux semis, éviter de faucher.

Détruisez-la si vous venez de faire des travaux et que vous ne pouvez pas encore semer ni planter, en général jusqu'à fin août (méthode curative) :

- > si vous avez de petites surfaces et que le sol est meuble : arrachez-la.
- > si vous avez de grandes surfaces : fauchez-la.

Dans les deux cas :

- > surveillez l'apparition des boutons floraux et intervenez avant qu'ils n'émettent leur pollen
- > portez un masque et des gants pour vous protéger.



[Signalez la présence d'ambrosie](#)



Rats et rongeurs



La dératisation d'un bâtiment privé n'est pas prise en charge par la Ville ou la Métropole de Lyon. Ce sont les régies, propriétaires, etc. qui ont cette responsabilité sur le domaine privé.

Pour information, la direction de l'eau de la Métropole effectue une dératisation des réseaux d'assainissement dans toute la ville d'Oullins une fois par an.

Pigeons



Un arrêté préfectoral interdit formellement de jeter ou déposer graines ou nourriture en tous lieux publics pour attirer les animaux errants ou sauvages, notamment chats et pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées.

Moustiques



Des campagnes de démoustication sont réalisées tous les ans au printemps dans la commune. Elles consistent à traiter les larves qui se développent dans chaque point d'eau, qu'il soit naturel ou artificiel. Un registre de recueil de plaintes est disponible en mairie et permet l'intervention d'agents spécialisés dans les meilleurs délais.

Vous pouvez contribuer à empêcher leur prolifération en adoptant les gestes suivants :

- > enlevez tous les objets dans le jardin ou sur la terrasse qui peuvent être des recueils d'eau,
- > supprimez l'eau stagnante dans les soucoupes sous les pots de fleurs ou les remplir avec du sable,
- > vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières),
- > couvrez les réserves d'eau (bidons, citernes) avec de la toile moustiquaire.

Le moustique Tigre

L'aedes albopictus, plus connu sous le nom de "moustique tigre", fait l'objet d'une surveillance particulière car il est un vecteur potentiel de maladies virales comme le chikungunya ou la dengue.

Ce moustique de petite taille (5 à 7 mm) est recouvert d'une multitude d'écailles de couleurs blanches et noires. C'est un insecte urbain et diurne : il pique le jour, particulièrement à l'aube et au crépuscule, principalement à l'extérieur des habitations. Sa période d'activité se situe du 1^{er} mai au 30 novembre.



[Document d'information sur le moustique tigre](#)



[Signaler un moustique tigre](#) 

Frelon asiatique



Le frelon asiatique est en progression sur le territoire Rhône-alpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Comment le reconnaître ?

>

[Consulter la fiche technique](#)

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDS 69 : 04 78 19 60 60 /
gds69@gds69.asso.fr

FREDON : 04 37 43 40 70 /
frelonasiatique@fredon-rhone-alpes.fr

Chenilles processionnaires





En mars débute la migration des chenilles entre les cocons qu'elles ont réalisés dans les arbres et le sol. Les longs poils urticants de ces insectes sont très allergènes et provoquent des réactions importantes voire graves pour la santé. Il ne faut surtout pas les toucher ou les écraser, ni s'approcher trop prêt car leurs piquants sont transportés par le vent.

La lutte contre cet insecte s'effectue en amont : **en faisant intervenir un professionnel** qui coupera les branches sur lesquelles on trouve les nids, ou bien en installant des pièges à phéromones.

Pyrale du buis



La pyrale du buis passe par plusieurs stades : larve dans un cocon entre l'automne et l'hiver, chenille au printemps puis papillon. Les chenilles bien camouflées dans les buissons, ne sont pas toujours faciles à détecter. Cependant elles ont tendance à remonter à la surface par temps chaud. C'est le moment de les éradiquer en brûlant les végétaux infectés, en coupant toute source lumineuse à proximité des buis durant la nuit, en appliquant des produits biologiques composés de substances actives type lambda-cyhalotrine, ou de bacillus thuringiensis variété kurstaki (se renseigner en jardinerie).

Cynips du châtaignier



C'est un insecte originaire d'Asie considéré comme le ravageur le plus important des châtaigniers. La Préfecture du Rhône a signalé ce parasite dans notre secteur géographique. La solution préconisée est la destruction des végétaux contaminés dès que la présence du parasite est avérée.

Pour plus d'informations, contactez les services de la direction régionale de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt Rhône-Alpes : Tél. 04 78 63 13 72

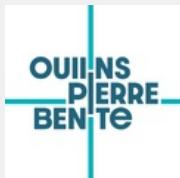
Qualité de l'air



La qualité de l'air est porteuse de nombreux enjeux pour la Métropole. De nombreux polluants comme les oxydes d'azote et les particules fines présentent des niveaux de concentration encore préoccupants pour la santé des grands lyonnais.

La surveillance de la qualité est assurée par

[Air Rhône-Alpes](#) 



VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE

HÔTEL DE VILLE
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87
69923 OULLINS CEDEX
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLEGUÉE DE PIERRE-BENITE :
HÔTEL DE VILLE
PLACE JEAN JAURÈS
69 310 PIERRE-BÉNITE
04 78 86 62 62

► **HORAIRES** ([HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?](http://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?))

@ CONTACTEZ-NOUS